L'ABEILLE.

PARAISSANT ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JÉROME BAYON,
PRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"Rien que l'UTILE doit trouver place ici."

LUNDI MATIN, 16 FÉVRIER 1835.

NOUVELLES.

Nouvelle-Orléans, 15 février.

Les personnes qui désirent concourir au dîner que l'on veut donner à M. Poulet, l'ex-gouverneur Roman, trouveront des bons aux cafés Hewlett, Richardson, Bishop, à l'Arcade de Banks, et au bureau de M. John Davis; ces bons seront mis à la poste demain, et à 4 heures de l'après-midi, et dans le milieu du même jour, demain, à 4 heures, les souscripteurs devront s'accompagner à la Bourse Hewlett, pour faire choix d'officiers, etc.

L'administration du Théâtre d'Orléans, afin de varier ses spectacles, vient de contracter un engagement pour trois représentations avec HERR CLINE, déjà si avantageusement connu en cette ville par ses exercices acrobates; ce genre de récréation ne manquera pas d'attirer la foule à la représentation de mardi.

Nous renvoyons nos lecteurs à l'avis que nous publions aujourd'hui pour les détails de cette soirée.

DES MAISONS DE JEU.

La résolution prise de nagère d'un de nos représentans, M. Moore, étant venue corroborer l'opinion que nous avons émise vendredi dernier, au sujet des maisons de jeu, en termes dont il faut attribuer l'énergie à l'impression vive que nous avons éprouvée à la lecture des lettres de la malheureuse victime que nous avons citée, nous allons essayer, aujourd'hui que nous sommes plus calmes, de revenir sur cette question grave qui a occupé long-temps et qui occupe encore les législateurs de beaucoup de pays.

On a souvent dit, avec vérité, que ce qui est bon en théorie, ne peut pas toujours être admis dans la pratique; en serait-il ainsi de la pieuse société que nous voulons chercher à extirper? C'est ce qui demande à être examiné.

Si nous interrogeons le père de famille, le négociant, tous les hommes en un mot, qui désirent que la paix et l'union règnent dans la société, ils répondront qu'il est urgent de ne plus tolérer ces maisons qui, on ne peut en douter, contribuent beaucoup à troubler cette paix et cette union sans lesquel est n'y a point de bonheur dans la vie.

Mais, de ce que l'immense majorité est d'avis que de semblables maisons sont funestes, cela suffit-il pour que les législateurs se croient obligés de les fermer?

Si les lois doivent être faites dans l'intérêt de la masse, et non dans celui d'une faible minorité, nous pensons qu'il faut abolir les maisons de jeu; mais si l'on prouve que l'intérêt d'un petit nombre d'individus doit l'emporter sur celui de la masse, il faudra les conserver; mais les partisans de ces établissemens devront se mettre en mesure de nous administrer la preuve que nous leur demandons, s'ils veulent nous amener à leur opinion que nous ne cesserons point de combattre, tant qu'ils en d'auront point justifié de manière à ne nous laisser plus aucun doute sur l'utilité qu'il y a à maintenir ces maisons.

En détruisant les maisons de jeu, diront nos adversaires, détruira-t-on la passion du jeu? Non. Eh bien il faut souffrir ce que l'on ne peut empêcher.

Si, ajouteront-ils, vous n'accordez plus de licence pour tenir des maisons de jeu, vous aurez des maisons clandestines dont le nombre se multipliera considérablement, et loin de diminuer le mal, vous l'augmenterez.

A la première objection, nous répondrons que nous n'avons pas la prétention de venir à bout de détruire la passion du jeu, chez le joueur de profession, mais que nous avons celle d'empêcher que des jeunes gens, que des hommes qui n'ont point encore contracté cette détestable habitude, ne succombent à la tentation, en voyant que nos législateurs n'attachent point un si grand déshonneur à la fréquentation de ces lieux, puisqu'il les autorisent.

Quant à la seconde nous y répondrons en disant que, si la police veut y apporter un peu de zèle, elle saura bien mettre les moins à la raison, et en supposant même qu'elle ne puisse pas y parvenir, le nombre des joueurs sera toujours moins considérable, parcequ'en la crainte sera seule forte pour retenir ceux chez lesquels cette passion ne s'est pas encore développée; d'ailleurs ces sortes de tripots étant plus en évidence, il y aura moins de personnes exposées à la tentation.

Toutes ces raisons sont assez puissantes, selon nous, pour engager nos législateurs à prendre en considération la résolution de M. Moore.

Mais, s'il arrivait que la législature, pour des motifs que nous ne connaissons pas, jugeât convenable de tolérer encore ces maisons, nous pensons qu'elle aura assez de sagesse pour apporter à l'acte qui les autorise, des amendemens tels que le mal soit, sinon détruit, du moins considérablement diminué.

Ils ne permettraient pas, par exemple, qu'elles fussent aussi évidentes qu'elles le sont aujourd'hui; ils ne souffriraient pas qu'elles restassent au rez-de-chaussée, ils les obligeraient sur le derrière et au premier étage; ils exigeraient l'exception de les éloigner assez du centre de la ville pour qu'elles fussent accessibles au moins du monde possible; ils ordonneraient, sous des peines sévères, qu'elles ne fussent ouvertes que pendant un nombre d'heures déterminé; en un mot, ils ne négligeraient rien pour atténuer l'énormité du mal.

Mais, avant de prendre une détermination, quelque législateur se pénétrent bien de cette vérité, que l'immense majorité des citoyens voit avec peine que la passion du jeu, loin de tendre à s'atténuer, ne fait au contraire qu'aller en augmentant; il y a donc nécessairement quelque vice dans les lois existantes, puisqu'elles ne peuvent pas maîtriser un si grand mal. Nous les engageons aussi à relire attentivement les lettres que nous avons publiées, et, tout en blâmant l'auteur, à se demander s'il n'y aurait pas moyen d'empêcher le renouvellement d'événemens aussi déplorables pour tout homme doué d'un peu de sensibilité, pour quiconque a des sentimens philantropiques.

Nous regrettons bien de ne pas avoir à notre disposition les discours pleins de force et si entraînans qui ont été prononcés à ce sujet, en France, à la tribune nationale, ce serait le cas de les reproduire. Ce qui est digne de remarque, c'est que pas un orateur n'a parlé en faveur de ces établissemens subversifs de toute morale, et que, si l'on a cru nécessaire de tolérer encore un très-petit nombre de maisons de jeu, eu égard à l'immense population de la capitale de la France, on n'a cédé qu'à l'avidité d'un ministre à qui tous les moyens sont bons, pourvu qu'il obtienne de l'argent pour remplir un budget qui s'élève à l'énorme somme d'un milliard cinq cents millions de francs. Mais, dites moi, nos législateurs ne sont pas mus par des motifs aussi honteux, nous n'en sommes pas réduits à voir de semblables moyens pour payer les services d'individus qui font des libertés de leur pays une marchandise; nous sommes assez heureux pour n'avoir pas à entretenir aux frais de la patrie, un roi et une armée de soldats qui la trahissent.

Ainsi nos adversaires ne pourraient pas, dans tous les cas, nous appuyer leurs prétentions, s'étayer de l'exemple de la France.

Nous savons bien que la mesure que nous réclamons ne peut avoir lieu sans froisser les intérêts de quelques individus; c'est un malheur que nous déplorons, mais l'avantage général doit être préféré à l'avantage particulier, par tout homme ami de son pays; et si quelqu'un doit être animé de pareils sentimens, c'est surtout le législateur chargé de veiller au bonheur de la communauté. Aussi, sommes-nous intimement persuadés que nos Sénateurs et nos Représentans tiendront à honneur d'imiter le bel exemple que leur a donné l'honorable M. Moore. Le jour où ils auront mis fin à ce grand scandale, ce sera placé au nombre des époques marquantes dans les annales de la Louisiane.

Nous terminerons ces toutes réflexions en invitant les journalistes, nos confrères, à nous seconder de tous leurs efforts dans cette circonstance. Nous avons une trop haute opinion de leur philantropie pour penser qu'ils se refusent à travailler à une œuvre si utile.

Nos colonnes seront ouvertes à tous ceux qui voudront traiter jour en contre cette question, que nous regardons comme trop importante pour n'être pas exposée dans tout son jour.

L'ami de cette victime du feu, dont nous avons publié la fin malheureuse dans nos deux derniers Nos., vient de nous communiquer un grand nombre de lettres de recommandation, adressées en sa faveur, et de la manière la plus franche et la plus honorable à M. L. Cass, secrétaire de la guerre à Washington; il nous a aussi fait part de sa correspondance avec plusieurs personnes distinguées de l'Etat de New-York, auxquels nous fait encore regretter de plus en plus la perte de sa pièce de famille qui était venu dans notre ville pour se faire parmi nous. Mais il a fait un pas dans Pabloz, nous l'avons perdu pour toujours.

SOMMAIRE DES DERNIÈRES NOUVELLES DE FRANCE.

Nous avons reçu ainsi le Moniteur, nos journaux de Hâvre, [illegible] et nous y avons trouvé les nouvelles suivantes:

Le Moniteur du 27 Novembre, publie un rapport du ministre de la guerre, qui annonce que le Roi de Constantine a été défait par le général Bugeaud, et que le Roi de Constantine a été tué par les Arabes. Le général Bugeaud a été blessé à la tête, et a perdu 300 hommes, dont 100 cavaliers, et 400 chevaux. Le général Bugeaud a été remplacé par le général Bugeaud, et le général Bugeaud a été remplacé par le général Bugeaud.

L'ennemi était posté très avantageusement sur des collines en arrière d'un ravin profond.

Nos spahis, soutenus immédiatement par deux escadrons de chasseurs, franchirent le ravin et s'élancèrent sur la cavalerie ennemie, qui couvrait les hommes à pied. Cette cavalerie fut mise en fuite, et l'infanterie resta seule, livrée à nos coups. Tout ce qui ne put s'échapper dans les gorges qui bordaient le camp, fut sabré ou pris.

Plus de 10,000 têtes de bétail ont été reprises et vendues, en partie, à la tribu de Salma qui s'était jointe à nous.

Le général Bugeaud a décidé un commandement du général Voirol.

Du Ministère de Constantinople portent que la nouvelle de la mort du Shah de Perse a produit dans cette capitale une vive sensation. On craignait qu'une violente guerre de succession ne se déclarât entre les enfans du Shah.

La souscription pour le paiement de l'amende du *National* a déjà produit à Paris, seulement neuf mille francs.

Le duc d'Orléans, dit-on, dit très haut au général Excelmans, qui le saluait chez une dame de Paris: "Très bien, général; si j'eusse été présent, ma voix se serait jointe à la vôtre." Il est permis de douter que le prince royal ait eu l'éloquence pour une telle protestation; mais il faut lui savoir gré de l'empressement qu'il a donné à la protestation commune de Messieurs Carrel et Excelmans contre la patrie de 1815.

Le général Excelmans, dit le *Temps*, a noblement protesté, au sein même de la Chambre des Pairs, contre les paroles du président qui s'efforçait de charger la pairie actuelle du poids du passé de l'ancienne, et de faire de jugement du maréchal Ney comme un funeste lien entre la chambre de 1815 et celle de 1834. Au debors de la Chambre des Pairs, la protestation a été, dit-on, tout aussi énergique de la part du prince royal. En apprenant la conduite et les doctrines juridiques de M. Pasquier, le duc d'Orléans se serait vivement écrié: "que pour sa part, il n'entendait pas se laisser imposer ni cette sanglante solidarité, ni celle de tous les souvenirs qu'on pourrait puiser dans l'histoire de la pairie."

Le Propagateur du Pas de Calais—En ouvrant dans nos bureaux, la souscription annoncée par le *Bon sens* et acceptée par le *National*, nous offrons à nos concitoyens l'occasion de témoigner leur sympathie aux écrivains si honorables, si courageux du *National*, et de protester en même temps contre les pairs de la restauration, juges assassins du maréchal Ney.

Les paroles de M. Armand Carrel et du général Excelmans ont réveillé aussi des sentimens oubliés de l'autre côté de la Manche. *Le Globe* reproche à lord Wellington d'avoir laissé insulter le maréchal Ney.

"La principale nouvelle, dit le *Globe*, que les journaux français nous apportent, est la fin du procès de M. Rouen, gérant du *National*. M. Armand Carrel, ancien rédacteur de ce journal, a prononcé en faveur de son ami un habile plaidoyer, interrompu par une de ces scènes animées si communes au sein des chambres françaises dans les momens d'excitation. C'est le nom du maréchal Ney qui a provoqué l'explosion. L'extrait que nous donnons suffira pour indiquer le jugement que l'on porte sur la mort de ce brave guerrier.

"Nous n'envions pas les sentimens qu'aura éprouvés notre ministre des affaires étrangères (lord Wellington) en disant ce qu'on peut regarder comme l'opinion de la postérité sur cet événement."

Il ne faut pas oublier non plus, que dans une adresse présentée par le *common council* de Londres contre la formation d'un ministère tory, la mort du maréchal Ney a été formellement articulée. Le corps qui choisit la municipalité de la capitale de l'Angleterre a reproché, comme une tache pour lord Wellington d'avoir laissé violer la capitulation de Paris, qu'il avait signée, et mettre à mort un brave et loyal ennemi dont la vie était sous la garantie des traités.

Il paraît que le 20 Décembre, à Anvers, un peu avant le soir, il y eut à la place de Mer un mouvement inaccoutumé. Tout-à-coup une partie de la garnison y débouche et y stationne, le sac sur le dos, et comme appelée à quelque expédition imprévue. On se demandait avec une curiosité mêlée d'un peu d'inquiétude, ce que présageait, à pareille heure, l'apparition de cette force armée. On fut bientôt tiré d'embarras. A la brume tombante, les soldats sortirent par la porte de Borgerhaut, et l'on comprit qu'il était question de les envoyer aux frontières.

L'Allemagne paraît attendre des événemens plus décisifs en Angleterre, avant de démasquer les batteries qu'elle tient prêtes contre les restes de l'esprit de liberté dans les cercles rhénans. Le roi Guillaume, qui fonde sur le nouveau cabinet tory de grandes espérances, a modéré l'empressement de la diète, il ne veut pas que l'expression du mécontentement de la France puisse nuire à tout ce que le parti rétrograde espère de Wellington, s'il parvient à s'affermir au moyen d'élections nouvelles.

En attendant, l'Autriche redouble ses sévérités dans le Milanais; aucun voyageur français n'y peut plus pénétrer, et les incarcérations s'y multiplient.

Quoique les armemens de la Hollande (dit le *Courrier Belge* du 20 décembre) ne soient plus contestés par personne, il est nécessaire de remarquer qu'ils sont devenus tellement patents à l'intérieur, que la police hollandaise croit devoir défendre avec plus de rigueur que jamais l'entrée du pays aux étrangers. On s'entretient ouvertement dans les lieux publics, à Breda et à Bois-le-Duc, d'une prochaine entrée en campagne. En outre, si la police de notre armée n'était pas encore instruite de la particularité qui suit, nous l'inviterions à y prêter une attention sérieuse. Le gouvernement hollandais entretient à Aix-la-Chapelle, une agence chargée de tentatives de corruption parmi les officiers de quelques-uns de nos corps. Le gouvernement hollandais paraît employer encore tous les moyens qu'il a déjà employés au mois d'Août 1831. Nous espérons que l'on est chez nous sur ses gardes, aussi bien contre ses manœuvres secrètes employées par le Gouvernement, que sous le rapport de ses autres préparatifs.

CONSEIL DE VILLE

SEANCE DU 14 FEVRIER 1835.

Présents: MM. Hyde, Dixon, McFarlane, McCready, Caldwell, Grailhe, Labatut, Bermudez, Montégut et Mercier.

Après la lecture du procès verbal, la lettre suivante du maire a été lue.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

A Messieurs les membres du Conseil de Ville.

Messieurs,

Je crois de mon devoir de vous renvoyer les résolutions, adoptées dans notre séance, par lesquelles vous dispensez de la taxe ordinaire les personnes qui tiennent des buvettes dans les deux théâtres et dans les bals et autres lieux d'amusement. Une telle mesure ne me semblerait pas empreinte de cet esprit d'impartialité qui doit caractériser toute loi. S'il est juste que tous les citoyens ou résidents qui débitent des liqueurs dans la ville paient une taxe à la corporation, je ne vois pas de raison pour en exempter ceux qui font le même commerce dans les bals. Si l'on objecte que les buvettes de ces derniers ne sont ouvertes que certains jours et à certaines heures, je réponds que dans ce laps de temps déterminé elles produisent souvent plus que nombre de cafés qui sont ouverts tous les jours. Mais, à la rigueur, si après des informations consciencieuses on juge qu'en résultat ces buvettes rapportent moins que les autres, ce qu'il y aurait de plus équitable serait de diminuer la taxe en faveur de ceux qui les tiennent, mais il me paraît de toute justice qu'ils contribuent proportionnellement au revenu de la ville.

(☞ A la suite de ce paragraphe il s'en trouve un autre fort long, dans lequel le maire rejette et combat les résolutions adoptées dans la séance précédente, relativement à l'offre faite au Conseil par M. Charles Byrne au sujet de sa propriété du faubourg Declet. Les objections du maire étaient basées principalement sur une lettre de M. Byrne, par laquelle il proposait des considérations onéreuses, pour renoncer à ses deux propos contre la corporation. Mais le *post-scriptum* suivant au message annule tout ce qu'il y avait sur ce sujet.)

Post-scriptum—Au moment où le message venait d'être clos et signé, M. Byrne m'apporte une seconde lettre de M. Hoffmann, que je vous communique pareillement, et qui lève toutes difficultés, par la renonciation de M. Byrne à toutes ses prétentions. En conséquence, les résolutions dont il s'agit seraient approuvées par moi.

J'ai l'honneur d'être avec considération,

Messieurs, votre très-humble serviteur,

D. PRIEUR, Maire.

Sur la première partie du message, M. Montégut fait motion de persister—Adopté.

Sur la deuxième partie du message devenant nul par un post-scriptum du maire, le Conseil s'en tient au dessus.

Sur la troisième le Conseil a procédé à l'élection d'un collecteur des taxes des marchands ambulans, M. L. Lobiane a été nommé du.

Sur lecture lettre de M. S. A. Koop, offrant à vendre une pompe à feu à la ville:

Sur motion de M. [illegible] qui [illegible] la lecture de cette lettre qui [illegible] à nos chemins et au public, d'autre part qui [illegible] les mêmes intérêts.

Vu ce que dit le *Moniteur Algérien* du 27 Novembre, le 20, les troupes du corps d'expédition de Bone ont obtenu un nouvel avantage sur celles du Bey de Constantine au nombre de 800 hommes d'élite et de 400 cavaliers, commandés par Ben-Aissa, par l'Aga de la cavalerie, et par le caïd d'Aïnbeïda-Bey.

L'ennemi était posté très avantageusement sur des collines en arrière d'un ravin profond.

Nos spahis, soutenus immédiatement par deux escadrons de chasseurs, franchirent le ravin et s'élancèrent sur la cavalerie ennemie, qui couvrait les hommes à pied. Cette cavalerie fut mise en fuite, et l'infanterie resta seule, livrée à nos coups. Tout ce qui ne put s'échapper dans les gorges qui bordaient le camp, fut sabré ou pris.

Plus de 10,000 têtes de bétail ont été reprises et vendues, en partie, à la tribu de Salma qui s'était jointe à nous.

Le général Bugeaud a décidé un commandement du général Voirol.

Du Ministère de Constantinople portent que la nouvelle de la mort du Shah de Perse a produit dans cette capitale une vive sensation. On craignait qu'une violente guerre de succession ne se déclarât entre les enfans du Shah.

La souscription pour le paiement de l'amende du *National* a déjà produit à Paris, seulement neuf mille francs.

Le duc d'Orléans, dit-on, dit très haut au général Excelmans, qui le saluait chez une dame de Paris: "Très bien, général; si j'eusse été présent, ma voix se serait jointe à la vôtre." Il est permis de douter que le prince royal ait eu l'éloquence nécessaire pour une telle protestation; mais il faut lui savoir gré de l'empressement qu'il a donné à la protestation commune de Messieurs Carrel et Excelmans contre la patrie de 1815.

Le général Excelmans, dit le *Temps*, a noblement protesté, au sein même de la Chambre des Pairs, contre les paroles du président qui s'efforçait de charger la pairie actuelle du poids du passé de l'ancienne, et de faire de jugement du maréchal Ney comme un funeste lien entre la chambre de 1815 et celle de 1834. Au dehors de la Chambre des Pairs, la protestation a été, dit-on, tout aussi énergique de la part du prince royal. En apprenant la conduite et les doctrines juridiques de M. Pasquier, le duc d'Orléans se serait vivement écrié: "que pour sa part, il n'entendait pas se laisser imposer ni cette sanglante solidarité, ni celle de tous les souvenirs qu'on pourrait puiser dans l'histoire de la pairie."

Le Propagateur du Pas de Calais—En ouvrant dans nos bureaux, la souscription annoncée par le *Bon sens* et acceptée par le *National*, nous offrons à nos concitoyens l'occasion de témoigner leur sympathie aux écrivains si honorables, si courageux du *National*, et de protester en même temps contre les pairs de la restauration, juges assassins du maréchal Ney.

Les paroles de M. Armand Carrel et du général Excelmans ont réveillé aussi des sentimens oubliés de l'autre côté de la Manche. *Le Globe* reproche à lord Wellington d'avoir laissé insulter le maréchal Ney.

"La principale nouvelle, dit le *Globe*, que les journaux français nous apportent, est la fin du procès de M. Rouen, gérant du *National*. M. Armand Carrel, ancien rédacteur de ce journal, a prononcé en faveur de son ami un habile plaidoyer, interrompu par une de ces scènes animées si communes au sein des chambres françaises dans les momens d'excitation. C'est le nom du maréchal Ney qui a provoqué l'explosion. L'extrait que nous donnons suffira pour indiquer le jugement que l'on porte sur la mort de ce brave guerrier.

"Nous n'envions pas les sentimens qu'aura éprouvés notre ministre des affaires étrangères (lord Wellington) en disant ce qu'on peut regarder comme l'opinion de la postérité sur cet événement."

Il ne faut pas oublier non plus, que dans une adresse présentée par le *common council* de Londres contre la formation d'un ministère tory, la mort du maréchal Ney a été formellement articulée. Le corps qui choisit la municipalité de la capitale de l'Angleterre a reproché, comme une tache pour lord Wellington d'avoir laissé violer la capitulation de Paris, qu'il avait signée, et mettre à mort un brave et loyal ennemi dont la vie était sous la garantie des traités.

Il paraît que le 20 Décembre, à Anvers, un peu avant le soir, il y eut à la place de Mer un mouvement inaccoutumé. Tout-à-coup une partie de la garnison y débouche et y stationne, le sac sur le dos, et comme appelée à quelque expédition imprévue. On se demandait avec une curiosité mêlée d'un peu d'inquiétude, ce que présageait, à pareille heure, l'apparition de cette force armée. On fut bientôt tiré d'embarras. A la brume tombante, les soldats sortirent par la porte de Borgerhaut, et l'on comprit qu'il était question de les envoyer aux frontières.

L'Allemagne paraît attendre des événemens plus décisifs en Angleterre, avant de démasquer les batteries qu'elle tient prêtes contre les restes de l'esprit de liberté dans les cercles rhénans. Le roi Guillaume, qui fonde sur le nouveau cabinet tory de grandes espérances, a modéré l'empressement de la diète, il ne veut pas que l'expression du mécontentement de la France puisse nuire à tout ce que le parti rétrograde espère de Wellington, s'il parvient à s'affermir au moyen d'élections nouvelles.

En attendant, l'Autriche redouble ses sévérités dans le Milanais; aucun voyageur français n'y peut plus pénétrer, et les incarcérations s'y multiplient.

Quoique les armemens de la Hollande (dit le *Courrier Belge* du 20 décembre) ne soient plus contestés par personne, il est nécessaire de remarquer qu'ils sont devenus tellement patents à l'intérieur, que la police hollandaise croit devoir défendre avec plus de rigueur que jamais l'entrée du pays aux étrangers. On s'entretient ouvertement dans les lieux publics, à Breda et à Bois-le-Duc, d'une prochaine entrée en campagne. En outre, si la police de notre armée n'était pas encore instruite de la particularité qui suit, nous l'inviterions à y prêter une attention sérieuse. Le gouvernement hollandais entretient à Aix-la-Chapelle, une agence chargée de tentatives de corruption parmi les officiers de quelques-uns de nos corps. Le gouvernement hollandais paraît employer encore tous les moyens qu'il a déjà employés au mois d'Août 1831. Nous espérons que l'on est chez nous sur ses gardes, aussi bien contre ses manœuvres secrètes employées par le Gouvernement, que sous le rapport de ses autres préparatifs.

CONSEIL DE VILLE

SEANCE DU 14 FEVRIER 1835.

Présents: MM. Hyde, Dixon, McFarlane, McCready, Caldwell, Grailhe, Labatut, Bermudez, Montégut et Mercier.

Après la lecture du procès verbal, la lettre suivante du maire a été lue.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

A Messieurs les membres du Conseil de Ville.

Messieurs,

Je crois de mon devoir de vous renvoyer les résolutions, adoptées dans notre séance, par lesquelles vous dispensez de la taxe ordinaire les personnes qui tiennent des buvettes dans les deux théâtres et dans les bals et autres lieux d'amusement. Une telle mesure ne me semblerait pas empreinte de cet esprit d'impartialité qui doit caractériser toute loi. S'il est juste que tous les citoyens ou résidents qui débitent des liqueurs dans la ville paient une taxe à la corporation, je ne vois pas de raison pour en exempter ceux qui font le même commerce dans les bals. Si l'on objecte que les buvettes de ces derniers ne sont ouvertes que certains jours et à certaines heures, je réponds que dans ce laps de temps déterminé elles produisent souvent plus que nombre de cafés qui sont ouverts tous les jours. Mais, à la rigueur, si après des informations consciencieuses on juge qu'en résultat ces buvettes rapportent moins que les autres, ce qu'il y aurait de plus équitable serait de diminuer la taxe en faveur de ceux qui les tiennent, mais il me paraît de toute justice qu'ils contribuent proportionnellement au revenu de la ville.

(☞ A la suite de ce paragraphe il s'en trouve un autre fort long, dans lequel le maire rejette et combat les résolutions adoptées dans la séance précédente, relativement à l'offre faite au Conseil par M. Charles Byrne au sujet de sa propriété du faubourg Declet. Les objections du maire étaient basées principalement sur une lettre de M. Byrne, par laquelle il proposait des considérations onéreuses, pour renoncer à ses deux propos contre la corporation. Mais le *post-scriptum* suivant au message annule tout ce qu'il y avait sur ce sujet.)

Post-scriptum—Au moment où le message venait d'être clos et signé, M. Byrne m'apporte une seconde lettre de M. Hoffmann, que je vous communique pareillement, et qui lève toutes difficultés, par la renonciation de M. Byrne à toutes ses prétentions. En conséquence, les résolutions dont il s'agit seraient approuvées par moi.

J'ai l'honneur d'être avec considération,

Messieurs, votre très-humble serviteur,

D. PRIEUR, Maire.

Sur la première partie du message, M. Montégut fait motion de persister—Adopté.

Sur la deuxième partie du message devenant nul par un post-scriptum du maire, le Conseil s'en tient au dessus.

Sur la troisième le Conseil a procédé à l'élection d'un collecteur des taxes des marchands ambulans, M. L. Lobiane a été nommé du.

Sur lecture lettre de M. S. A. Koop, offrant à vendre une pompe à feu à la ville:

Sur motion de M. [illegible] qui [illegible] la lecture de cette lettre qui [illegible] à nos chemins et au public, d'autre part qui [illegible] les mêmes intérêts.

Vu ce que dit le *Moniteur Algérien* du 27 Novembre, le 20, les troupes du corps d'expédition de Bone ont obtenu un nouvel avantage sur celles du Bey de Constantine au nombre de 800 hommes d'élite et de 400 cavaliers, commandés par Ben-Aissa, par l'Aga de la cavalerie, et par le caïd d'Aïnbeïda-Bey.

L'ennemi était posté très avantageusement sur des collines en arrière d'un ravin profond.

Nos spahis, soutenus immédiatement par deux escadrons de chasseurs, franchirent le ravin et s'élancèrent sur la cavalerie ennemie, qui couvrait les hommes à pied. Cette cavalerie fut mise en fuite, et l'infanterie resta seule, livrée à nos coups. Tout ce qui ne put s'échapper dans les gorges qui bordaient le camp, fut sabré ou pris.

Plus de 10,000 têtes de bétail ont été reprises et vendues, en partie, à la tribu de Salma qui s'était jointe à nous.

Le général Bugeaud a décidé un commandement du général Voirol.

Du Ministère de Constantinople portent que la nouvelle de la mort du Shah de Perse a produit dans cette capitale une vive sensation. On craignait qu'une violente guerre de succession ne se déclarât entre les enfans du Shah.

La souscription pour le paiement de l'amende du *National* a déjà produit à Paris, seulement neuf mille francs.

Le duc d'Orléans, dit-on, dit très haut au général Excelmans, qui le saluait chez une dame de Paris: "Très bien, général; si j'eusse été présent, ma voix se serait jointe à la vôtre." Il est permis de douter que le prince royal ait eu l'éloquence nécessaire pour une telle protestation; mais il faut lui savoir gré de l'empressement qu'il a donné à la protestation commune de Messieurs Carrel et Excelmans contre la patrie de 1815.

Le général Excelmans, dit le *Temps*, a noblement protesté, au sein même de la Chambre des Pairs, contre les paroles du président qui s'efforçait de charger la pairie actuelle du poids du passé de l'ancienne, et de faire de jugement du maréchal Ney comme un funeste lien entre la chambre de 1815 et celle de 1834. Au dehors de la Chambre des Pairs, la protestation a été, dit-on, tout aussi énergique de la part du prince royal. En apprenant la conduite et les doctrines juridiques de M. Pasquier, le duc d'Orléans se serait vivement écrié: "que pour sa part, il n'entendait pas se laisser imposer ni cette sanglante solidarité, ni celle de tous les souvenirs qu'on pourrait puiser dans l'histoire de la pairie."

Le Propagateur du Pas de Calais—En ouvrant dans nos bureaux, la souscription annoncée par le *Bon sens* et acceptée par le *National*, nous offrons à nos concitoyens l'occasion de témoigner leur sympathie aux écrivains si honorables, si courageux du *National*, et de protester en même temps contre les pairs de la restauration, juges assassins du maréchal Ney.

Les paroles de M. Armand Carrel et du général Excelmans ont réveillé aussi des sentimens oubliés de l'autre côté de la Manche. *Le Globe* reproche à lord Wellington d'avoir laissé insulter le maréchal Ney.

"La principale nouvelle, dit le *Globe*, que les journaux français nous apportent, est la fin du procès de M. Rouen, gérant du *National*. M. Armand Carrel, ancien rédacteur de ce journal, a prononcé en faveur de son ami un habile plaidoyer, interrompu par une de ces scènes animées si communes au sein des chambres françaises dans les momens d'excitation. C'est le nom du maréchal Ney qui a provoqué l'explosion. L'extrait que nous donnons suffira pour indiquer le jugement que l'on porte sur la mort de ce brave guerrier.

"Nous n'envions pas les sentimens qu'aura éprouvés notre ministre des affaires étrangères (lord Wellington) en disant ce qu'on peut regarder comme l'opinion de la postérité sur cet événement."

Il ne faut pas oublier non plus, que dans une adresse présentée par le *common council* de Londres contre la formation d'un ministère tory, la mort du maréchal Ney a été formellement articulée. Le corps qui choisit la municipalité de la capitale de l'Angleterre a reproché, comme une tache pour lord Wellington d'avoir laissé violer la capitulation de Paris, qu'il avait signée, et mettre à mort un brave et loyal ennemi dont la vie était sous la garantie des traités.

Il paraît que le 20 Décembre, à Anvers, un peu avant le soir, il y eut à la place de Mer un mouvement inaccoutumé. Tout-à-coup une partie de la garnison y débouche et y stationne, le sac sur le dos, et comme appelée à quelque expédition imprévue. On se demandait avec une curiosité mêlée d'un peu d'inquiétude, ce que présageait, à pareille heure, l'apparition de cette force armée. On fut bientôt tiré d'embarras. A la brume tombante, les soldats sortirent par la porte de Borgerhaut, et l'on comprit qu'il était question de les envoyer aux frontières.

L'Allemagne paraît attendre des événemens plus décisifs en Angleterre, avant de démasquer les batteries qu'elle tient prêtes contre les restes de l'esprit de liberté dans les cercles rhénans. Le roi Guillaume, qui fonde sur le nouveau cabinet tory de grandes espérances, a modéré l'empressement de la diète, il ne veut pas que l'expression du mécontentement de la France puisse nuire à tout ce que le parti rétrograde espère de Wellington, s'il parvient à s'affermir au moyen d'élections nouvelles.

En attendant, l'Autriche redouble ses sévérités dans le Milanais; aucun voyageur français n'y peut plus pénétrer, et les incarcérations s'y multiplient.

Quoique les armemens de la Hollande (dit le *Courrier Belge* du 20 décembre) ne soient plus contestés par personne, il est nécessaire de remarquer qu'ils sont devenus tellement patents à l'intérieur, que la police hollandaise croit devoir défendre avec plus de rigueur que jamais l'entrée du pays aux étrangers. On s'entretient ouvertement dans les lieux publics, à Breda et à Bois-le-Duc, d'une prochaine entrée en campagne. En outre, si la police de notre armée n'était pas encore instruite de la particularité qui suit, nous l'inviterions à y prêter une attention sérieuse. Le gouvernement hollandais entretient à Aix-la-Chapelle, une agence chargée de tentatives de corruption parmi les officiers de quelques-uns de nos corps. Le gouvernement hollandais paraît employer encore tous les moyens qu'il a déjà employés au mois d'Août 1831. Nous espérons que l'on est chez nous sur ses gardes, aussi bien contre ses manœuvres secrètes employées par le Gouvernement, que sous le rapport de ses autres préparatifs.

CONSEIL DE VILLE

SEANCE DU 14 FEVRIER 1835.

Présents: MM. Hyde, Dixon, McFarlane, McCready, Caldwell, Grailhe, Labatut, Bermudez, Montégut et Mercier.

Après la lecture du procès verbal, la lettre suivante du maire a été lue.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

A Messieurs les membres du Conseil de Ville.

Messieurs,

Je crois de mon devoir de vous renvoyer les résolutions, adoptées dans notre séance, par lesquelles vous dispensez de la taxe ordinaire les personnes qui tiennent des buvettes dans les deux théâtres et dans les bals et autres lieux d'amusement. Une telle mesure ne me semblerait pas empreinte de cet esprit d'impartialité qui doit caractériser toute loi. S'il est juste que tous les citoyens ou résidents qui débitent des liqueurs dans la ville paient une taxe à la corporation, je ne vois pas de raison pour en exempter ceux qui font le même commerce dans les bals. Si l'on objecte que les buvettes de ces derniers ne sont ouvertes que certains jours et à certaines heures, je réponds que dans ce laps de temps déterminé elles produisent souvent plus que nombre de cafés qui sont ouverts tous les jours. Mais, à la rigueur, si après des informations consciencieuses on juge qu'en résultat ces buvettes rapportent moins que les autres, ce qu'il y aurait de plus équitable serait de diminuer la taxe en faveur de ceux qui les tiennent, mais il me paraît de toute justice qu'ils contribuent proportionnellement au revenu de la ville.

(☞ A la suite de ce paragraphe il s'en trouve un autre fort long, dans lequel le maire rejette et combat les résolutions adoptées dans la séance précédente, relativement à l'offre faite au Conseil par M. Charles Byrne au sujet de sa propriété du faubourg Declet. Les objections du maire étaient basées principalement sur une lettre de M. Byrne, par laquelle il proposait des considérations onéreuses, pour renoncer à ses deux propos contre la corporation. Mais le *post-scriptum* suivant au message annule tout ce qu'il y avait sur ce sujet.)

Post-scriptum—Au moment où le message venait d'être clos et signé, M. Byrne m'apporte une seconde lettre de M. Hoffmann, que je vous communique pareillement, et qui lève toutes difficultés, par la renonciation de M. Byrne à toutes ses prétentions. En conséquence, les résolutions dont il s'agit seraient approuvées par moi.

J'ai l'honneur d'être avec considération,

Messieurs, votre très-humble serviteur,

D. PRIEUR, Maire.

Sur la première partie du message, M. Montégut fait motion de persister—Adopté.

Sur la deuxième partie du message devenant nul par un post-scriptum du maire, le Conseil s'en tient au dessus.

Sur la troisième le Conseil a procédé à l'élection d'un collecteur des taxes des marchands ambulans, M. L. Lobiane a été nommé du.

Sur lecture lettre de M. S. A. Koop, offrant à vendre une pompe à feu à la ville:

Sur motion de M. [illegible] qui [illegible] la lecture de cette lettre qui [illegible] à nos chemins et au public, d'autre part qui [illegible] les mêmes intérêts.

Vu ce que dit le *Moniteur Algérien* du 27 Novembre, le 20, les troupes du corps d'expédition de Bone ont obtenu un nouvel avantage sur celles du Bey de Constantine au nombre de 800 hommes d'élite et de 400 cavaliers, commandés par Ben-Aissa, par l'Aga de la cavalerie, et par le caïd d'Aïnbeïda-Bey.

L'ennemi était posté très avantageusement sur des collines en arrière d'un ravin profond.

Nos spahis, soutenus immédiatement par deux escadrons de chasseurs, franchirent le ravin et s'élancèrent sur la cavalerie ennemie, qui couvrait les hommes à pied. Cette cavalerie fut mise en fuite, et l'infanterie resta seule, livrée à nos coups. Tout ce qui ne put s'échapper dans les gorges qui bordaient le camp, fut sabré ou pris.

Plus de 10,000 têtes de bétail ont été reprises et vendues, en partie, à la tribu de Salma qui s'était jointe à nous.

Le général Bugeaud a décidé un commandement du général Voirol.

Du Ministère de Constantinople portent que la nouvelle de la mort du Shah de Perse a produit dans cette capitale une vive sensation. On craignait qu'une violente guerre de succession ne se déclarât entre les enfans du Shah.

La souscription pour le paiement de l'amende du *National* a déjà produit à Paris, seulement neuf mille francs.